



Québec, le 10 décembre 2012

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et d'une réserve  
aquatique dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue •  
Documents et réponses à fournir à la Commission**

N/ Réf. : 5148-07-13

Madame,

Nous vous transmettons les réponses aux questions que vous nous avez  
adressées le 5 décembre 2012.

### Question 1

Sur la carte intitulée *Territoires forestiers et vieilles forêts en Abitibi-Témiscamingue*  
(DA16) vous mentionnez que 11 891,2 km<sup>2</sup> ou 24,6 % du couvert forestier de l'Abitibi-  
Témiscamingue est composé de vieilles forêts.

En page 142 du document *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec*  
2002 - 2009 (DA11), il est précisé que dans les provinces naturelles des Laurentides  
méridionales, des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James et dans les Hautes-  
terres de Mistassini, les superficies de vieilles forêts sont respectivement de 5305 km<sup>2</sup>,  
2398 km<sup>2</sup> et 1789 km<sup>2</sup> et représentent 4 %, 4,7 % et 4,1 % des superficies forestières.

- a. Les données du *Portrait 2002-2009* sont très inférieures à celles présentées sur  
la carte DA16. Veuillez expliquer cette différence.

Réponse : Lors de la production du *Portrait 2002-2009*, l'objectif pour la thématique des  
vieilles forêts fut de présenter la proportion de vieilles forêts dans le territoire forestier  
productif seulement. La définition d'un territoire productif et d'un territoire improductif  
est présentée à la page 145 du *Portrait 2002-2009*. Or, notre recherche a montré

...2

qu'une erreur s'est glissée dans l'algorithme servant à croiser les données géomatiques des vieilles forêts et des territoires forestiers productifs. La carte intitulée *Territoires forestiers et vieilles forêts en Abitibi-Témiscamingue* (DA16) présente cependant les vieilles forêts sans tenir compte des territoires forestiers productifs ou improductifs, car à l'échelle où le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) travaille maintenant, notamment avec l'approche de l'analyse de carence écorégionale, la recherche de vieilles forêts en territoire improductif s'avère aussi pertinente. Ainsi, nous vous confirmons que les données fournies à la carte intitulée *Territoires forestiers et vieilles forêts en Abitibi-Témiscamingue* (DA16) sont bonnes alors que celles du Portrait 2002-2009 sont erronées.

- b. Advenant que les données du *Portrait 2002-2009* (DA11) ne soient pas justes à ce jour, quelles sont les conséquences sur l'ensemble des statistiques présentées dans de la section 3.5 de ce même portrait ainsi que dans l'*Analyse de carence écorégionale* (DA18) ?

Réponse : Les conséquences sur la section 3.5 du Portrait 2002-2009 sont que la présence de vieilles forêts résiduelles en 2009 a été sous-estimée. En ce qui concerne l'analyse de carence écorégionale, elle n'a pas été basée sur ces données à partir des algorithmes produits pour le Portrait 2002-2009. Ainsi, il n'y a aucune conséquence sur l'analyse de carence écorégionale, qui présente les bonnes données sur les vieilles forêts. Il est cependant à noter que les données sur les proportions de vieilles forêts sont tirées de la cartographie éco-forestière du ministère des Ressources naturelles. Ces données sont mises à jour de façon variable dans le temps. Ainsi, selon les secteurs, les données peuvent dater de plusieurs années. Ceci veut dire que la proportion réelle de vieilles forêts en date d'aujourd'hui peut avoir diminuée en fonction des coupes forestières ayant eu lieu dans les dernières années. Il faut donc considérer que le pourcentage actuel est en deçà des chiffres présentés aux documents DA16 et DA18, mais il n'est pas possible pour le MDDEFP de produire un portrait plus à jour des vieilles forêts.

- c. S'il y a lieu, veuillez nous fournir les données de la section 3.5 du *Portrait 2002-2009* (DA11), corrigées, pour les trois provinces naturelles touchées par le projet et veuillez préciser l'année de la dernière mise à jour de ces données.

Réponse : Voici les proportions de vieilles forêts pour les provinces naturelles traitées dans le Portrait 2002-2009. Ces données emploient les résultats calculés en 2008, mais sans croisement avec les forêts productives.

Les Laurentides méridionales : la superficie de vieilles forêts est estimée 35 386 km<sup>2</sup>, soit environ 22 % de la superficie de la province naturelle et environ 28 % du couvert forestier de la province naturelle.

Basses-terres de l'Abitibi<sup>1</sup> : la superficie de vieilles forêts est estimée 9 913 km<sup>2</sup>, soit environ 13 % de la superficie de la province naturelle et environ 19 % du couvert forestier de la province naturelle.

Hautes-terres de Mistassini<sup>2</sup> : la superficie de vieilles forêts est estimée 11 920 km<sup>2</sup>, soit environ 12 % de la superficie de la province naturelle et environ 27 % du couvert forestier de la province naturelle.

Au sujet de l'année de la dernière mise à jour, le MDDEFP ne dispose pas de cette information. Il s'agit de données produites par le MRN et ce dernier est le responsable de la documentation des métadonnées descriptives des informations que véhiculent les cartes. Nous suggérons que la question soit adressée au MRN. À notre connaissance, il n'y aurait pas une seule date de mise à jour, mais bien de nombreuses dates, selon les secteurs où l'on se situe.

S'il y a lieu, veuillez nous fournir les données corrigées de l'*Analyse de carence écorégionale* (DA18).

Réponse : Tel que mentionné, comme l'analyse de carence écorégionale présente les bonnes données, il n'y a pas de mise à jour à fournir pour ce document.

## Question 2

Selon la carte de l'*UAF 084-62* fournie par le Bureau du forestier en chef (DB19, p. 12), certaines superficies d'aires protégées ne correspondent pas aux limites présentées dans les cartes du document de consultation du MDDEFP (PR1) ou au portrait des aires protégées en Abitibi-Témiscamingue produit en septembre 2012 (DA17).

À quoi correspondent les superficies hachurées à l'ouest de la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr sur la carte de la page 12 du DB19 ?

<sup>1</sup> Le cadre écologique de référence du Québec a été révisé depuis la production du Portrait 2002-2009. Ainsi, des modifications ont été apportées aux limites des provinces naturelles. Celles-ci sont généralement mineures, mais dans le cas de la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James, elle a été scindée en deux provinces naturelles. Les données ne pourront donc pas être comparées.

<sup>2</sup> Il est à noter que les données géomatiques de la cartographie écoforestière ne couvrent qu'environ les deux-tiers sud cette province naturelle. Pour la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi, une petite portion au nord n'est pas couverte par les données de la cartographie éco-forestière.

Réponse : Les superficies hachurées correspondent à un territoire d'intérêt (TI-G16) issu de la démarche 2002-2009 sur lequel un moratoire forestier avait été appliqué durant une certaine période. Ce moratoire n'existe plus aujourd'hui et le territoire a fait l'objet d'aménagement forestier. Il ne s'agit donc pas d'une aire protégée mais le territoire a été pris en considération par le Bureau du Forestier en chef. Selon notre analyse, la référence de la carte du Bureau du Forestier en chef dans la légende de leur carte (DB19, p.12) est possiblement mal formulée puisque ce territoire ne figure pas au Registre des aires protégées du Québec.

### Question 3

Quelle superficie de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine est comprise dans le territoire de la région administrative de l'Outaouais ? De l'Abitibi-Témiscamingue ?

- a. Sans les agrandissements ?

Réponse : Pour une superficie calculée selon la projection cartographique Mercator Transverse Modifiée, zone 9 (MTM 9), la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine, de 1 445,0 km<sup>2</sup>, est située à 41,2 % en Outaouais (595,7 km<sup>2</sup>) et à 58,8 % en Abitibi-Témiscamingue (849,5 km<sup>2</sup>).

- b. Avec les agrandissements ?

Réponse : Pour une superficie calculée selon la projection cartographique MTM 9, la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine incluant les agrandissements potentiels, de 1 607,0 km<sup>2</sup>, est située à 42,8 % en Outaouais (688,8 km<sup>2</sup>) et à 57,2 % en Abitibi-Témiscamingue (921,2 km<sup>2</sup>).

Pour toute information supplémentaire ou précision, vous pouvez communiquer avec M. Marc-André Bouchard, chargé de projet pour les réserves aquatiques et de biodiversité de l'Abitibi-Témiscamingue, au 418-521-3907, poste 4712 ou par courriel au : [marc-andre.bouchard@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.bouchard@mddefp.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Patrick Beauchesne